**COMMUNIQUE DE PRESSE**

**Certificat « CovidSafe » pour voyager en Europe : les modalités d’accès en Wallonie.**

A partir de ce mercredi 16 juin, tous les citoyens peuvent obtenir leur certificat « Covid Safe » qui leur permettra de voyager aisément dès le 1er juillet en Europe.Concrètement, ce « CovidSafe » se présente sous la forme de 3 certificats. Chaque citoyen devra disposer ou présenter un de ces sésames pour voyager en Europe, à savoir :

* Soit, un **certificat de vaccination** **complète** qui sera valable 14 jours après la deuxième dose ou la dose unique de vaccin (pour le vaccin unidose Johnson & Johnson) ;
* Soit, un **certificat de rétablissement**qui commençe après le 11ème jour suite à un test positif et qui est valable jusqu’à 180 jours ;
* Soit, un **certificat de testing qui atteste d’un résultat négatif** à la Covid dans les 72 heures précédant le voyage.

En Wallonie, le CovidSafe sera disponible **via les plateformes numériques suivantes** :

* Application gratuite CovidSafe.be
* Le Réseau de Santé Wallon : <https://www.reseausantewallon.be/FR/patients/Pages/default.aspx>
* Myhealthviewer : <https://www.myhealthviewer.be/#/login>
* Masanté.be : <https://www.masante.belgique.be/#/>

Pour consulter ses données et obtenir son certificat, le citoyen devra se munir de sa carte d’identité (et de son code PIN) ainsi que d’un lecteur de carte d’identité ou se connecter via l’application Itsme.

Si le citoyen identifie une erreur dans ses données vaccinales personnelles, il pourra le mentionner en remplissant et envoyant un formulaire via le lien web suivant : <https://requete-vaccination.aviq.be>. L’AVIQ se chargera de prendre contact avec le vaccinateur pour qu’il vérifie les données et corrige les éventuelles erreurs.

Afin de toucher le public le plus large possible, et notamment les citoyens ne disposant pas d’un accès à un outil numérique, **la Wallonie a également mis en place un call center pour obtenir ce certificat.** Ce dernier est d’ores et déjà joignable et accessible, de 9h à 19h, du lundi au samedi inclus, au numéro de téléphone suivant : 071/31.34.93.

En plus des agents du call center qui peuvent répondre aux questions sur le certificat et aider le citoyen dans ses démarches, une messagerie automatique est également disponible 24h/24 – 7j/7 via le même numéro. Il suffit d’appeler ce numéro, de taper « 1 » et d’encoder son numéro national. De cette manière, une copie du certificat de vaccination pourra être envoyée de façon automatique par courrier postal.

Comme ce nouveau document sera requis pour les voyages en Europe dès le 1er juillet prochain, les autorités wallonnes recommandent aux citoyens de préparer dès à présent leur voyage, et donc les encouragent à consulter et télécharger leur certificat « CovidSafe » bien avant leur date de départ en vacances.

**Pour des informations sur le certificat de vaccination**consultez la section FAQ du site [www.jemevaccine.be](http://www.jemevaccine.be).

**Pour des informations concernant les voyages**

<https://www.info-coronavirus.be/fr/voyages/> ou le site du SPF Affaires Etrangères : <https://diplomatie.belgium.be/fr/Services/voyager_a_letranger/conseils_par_destination>

**CONTACTS PRESSE :**

**Stéphanie Wilmet | Porte-parole de Christie MORREALE**
0479/44.25.36 - stephanie.wilmet@gov.wallonie.be
**Lara Kotlar | chargée des relations avec la presse à l’AVIQ**

0475/94.70.41 - presse@aviq.be